



MAIRIE D'ARENTHON

SALLE « JALOUVRE »
(Maison des Associations)

FICHE DESCRIPTIVE ET CONDITIONS D'UTILISATION

1/ **DESCRIPTION ET CONTENU DE LA SALLE :**

Salle située au rez-de-chaussée de la Maison des Associations, le long des baies vitrées et donnant accès au jardin. Cette salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Salle imposant des cloisons fermées, sans cuisine.

Salle disposant de tables, de chaises et de sanitaires.

2/ **CAPACITE MAXIMUM D'ACCUEIL :** 150 PERSONNES (130 assises)

3/ **UTILISATION :**

→ Réunions privées.

→ Réunions de faible envergure ouvertes au public sur demande et étudiées au cas par cas.

4/ **PERIODE ET HORAIRES :**

TOUTE L'ANNEE DE 9 HEURES A 24 HEURES, en fonction de l'ordre de priorité.

5/ **TARIFS ET CAUTION :**

	Particuliers Arenthonnais	Associations Arenthonnaises	Autres associations et sociétés extérieures, artisans et commerçants
Prix de la location	Non autorisé	GRATUIT	Du 01/10 au 30/04: Journée = 200 € ½ journée = 100 € Du 01/05 au 30/09 : Journée = 175 € ½ journée = 85 €
Caution	/	500 €	500 €

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat de location :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone

La signature de cette fiche descriptive atteste que le bénéficiaire a pris connaissance de la description et des conditions d'utilisation de la salle municipale.